

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE
réalisation du tronçon Bergerac / Prigonrieux
de la Véloroute Voie Verte de la Vallée de la Dordogne – V91
sur la commune de Bergerac
au lieu-dit « Franchemont »

Par arrêté n° BE 2022-01-03 du 27 janvier 2022, est prescrite une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique de la réalisation du tronçon Bergerac / Prigonrieux de la Véloroute Voie Verte de la Vallée de la Dordogne - V91, sur la commune de Bergerac, au lieu-dit « Franchemont » et parcellaire, dans le cadre d'une procédure d'expropriation.

Le commissaire enquêteur est M. Patrick PAULIN, retraité de l'Armée de Terre.
L'enquête se déroulera à la mairie de Bergerac, siège de l'enquête, du mardi 15 février au mardi 1er mars 2022 inclus, soit pendant une durée de 15 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance des dossiers aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie de Bergerac et sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr, rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau Biodiversité Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Bergerac, les jours et horaires suivants :

- **mardi 15 février 2022 de 9h à 12h.**
- **mercredi 23 février 2022 de 9h à 12h.**
- **mardi 1er mars 2022 de 14h à 17h.**

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire. Les gestes barrières devront être strictement respectés. Le commissaire enquêteur ne recevra pas plus de 2 personnes simultanément.

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquêtes déposés en mairie de Bergerac ou les adresser par correspondance, à l'attention du commissaire enquêteur - Mairie de Bergerac, lequel les visera et les annexera au registre.

Le commissaire enquêteur rendra son avis sur l'utilité publique et sur l'emprise du projet dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Les conclusions motivées du commissaire enquêteur portant sur l'utilité publique du projet pourront être consultées en mairie de Bergerac ou sur le site internet de la préfecture.